

Indicateurs de rendement des services du bien-être de l'enfance de l'Ontario

Résultats de sécurité – Récurrence des préoccupations en matière de protection de la famille pour les cas fermés lors de l'enquête

Définition :

Le pourcentage de dossiers familiaux fermés au stade d'enquête au cours de l'exercice, qui ont fait l'objet d'une nouvelle enquête dans les 12 mois suivant la fermeture et dans lesquels des préoccupations relatives à la protection de l'enfance ont été confirmées.

Pourquoi cette mesure est-elle importante?

La fermeture d'un dossier par suite d'une évaluation d'enquête suggère l'absence de préoccupations relatives à la protection de l'enfant nécessitant l'intervention continue de la SAE ou qu'il existe des facteurs échappant au contrôle de l'agence. Cependant, à la conclusion de nombreuses enquêtes, les intervenants font des recommandations vers des services communautaires à l'intention des familles. Cette mesure est importante pour comprendre davantage les familles qui retournent à une SAE en ayant des préoccupations de protection confirmées et celles qui n'y retournent pas, que ce soit en terme de volonté des familles de travailler avec l'agence, d'émergence de nouvelles préoccupations de protection de l'enfant qui n'étaient pas présentes au moment de la fermeture du dossier, de niveau d'engagement et d'intensité des services offerts ainsi que des risques, forces et besoins des enfants et des familles.

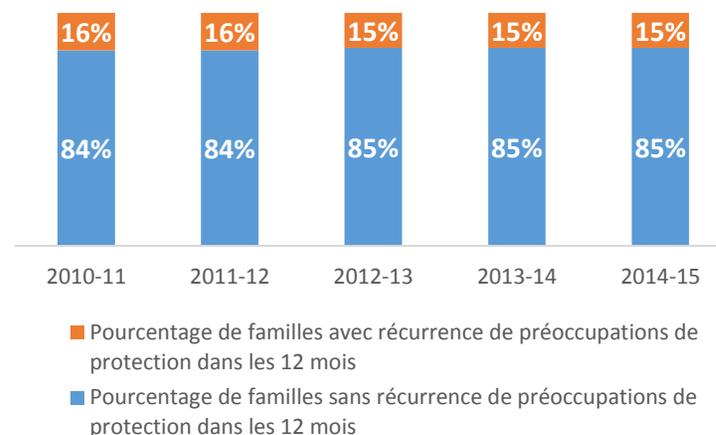
Restrictions des données :

Les résultats des données ne déterminent pas si c'est le même enfant qui a vécu une récurrence des préoccupations de protection, mais seulement que des préoccupations de protection sont à nouveau survenues dans la même famille. Le motif de l'enquête et de la vérification représente donc toute occurrence de tout type de préoccupation de protection, plutôt que la récurrence de la même préoccupation de protection (p. ex., le dossier peut être repris et avoir trait à des préoccupations de protection différentes de celles sur lesquelles on a originellement enquêté). Les données représentent seulement les familles signalées à une SAE, et n'incluent pas les préoccupations de protection qui n'ont pas été signalées ou cernées.

Principales considérations :

Il n'existe pas de donnée de référence convenue relative au niveau « acceptable » de récurrence. Bien qu'un niveau inférieur soit généralement souhaitable, il est fort probable que le taux de récurrence ne soit jamais de 0 % pour diverses raisons, notamment des raisons de longue durée comme des difficultés vécues par les familles couramment connues du système du bien-être de l'enfance, p. ex. la pauvreté, la consommation abusive d'alcool ou d'autres substances et les problèmes de santé mentale. De plus, le rétablissement du lien de certaines familles avec le système du bien-être de l'enfance peut être en soi un facteur de protection pour les enfants dont les familles ont reçu des soutiens importants de l'agence qui s'est occupée de leurs risques et de leurs besoins.

Récurrence des préoccupations en matière de protection de la famille pour les cas fermés lors de l'enquête



Résultats :

Les données suggèrent que la majorité des familles (84% et 85%) ne retournent pas pour des services dans les 12 mois suivant la fermeture du dossier. Une minorité de familles retournent à une SAE en ayant des préoccupations de protection de l'enfance confirmées dans un délai de 12 mois: entre 15% et 16% au cours de chaque année à l'étude.

Ces données ont été compilées et analysées par *La Factor-Inwentash Faculty of Social Work* de l'Université de Toronto grâce au Ontario Child Abuse & Neglect Data System (un système de données sur la violence et la négligence envers les enfants en Ontario).

2010-11 : Représente 35 des 47 SAE de l'Ontario N = 44 035 enquêtes
2011-12 : Représente 35 des 47 SAE de l'Ontario N = 35 416 enquêtes
2012-13 : Représente 36 des 47 SAE de l'Ontario N = 47 601 enquêtes
2013-14 : Représente 35 des 47 SAE de l'Ontario N = 45 525 enquêtes
2014-14 : Représente 36 des 47 SAE de l'Ontario N = 45 519 enquêtes

Indicateurs de rendement des services du bien-être de l'enfance de l'Ontario

Résultats de sécurité - Récurrence des préoccupations en matière de protection de la famille pour les cas fermés lors de la prestation de services de protection continus

Définition :

Le pourcentage de dossiers familiaux fermés au stade de protection continue au cours de l'exercice, qui ont fait l'objet d'une nouvelle enquête dans les 12 mois suivant la fermeture et dans lesquels des préoccupations relatives à la protection de l'enfance ont été confirmées.

Pourquoi cette mesure est-elle importante?

La fermeture d'un dossier par suite d'une évaluation d'enquête suggère l'absence de préoccupations relatives à la protection de l'enfant nécessitant l'intervention continue de la SAE ou qu'il existe des facteurs échappant au contrôle de l'agence. La récurrence des préoccupations de protection de l'enfance est plus élevée pour les familles qui font souvent face à de nombreuses difficultés complexes comme la pauvreté, les problèmes de santé mentale, la toxicomanie et d'autres événements de vie indésirables. Cependant, à la fin de l'intervention de la SAE, de nombreuses familles continuent de recevoir des services de soutien d'autres organismes dans la communauté. Cet indicateur évalue la mesure dans laquelle les services ont permis de réduire le risque envers les enfants. Cette mesure est importante pour comprendre davantage les familles qui retournent à une SAE en ayant des préoccupations de protection confirmées et celles qui n'y retournent pas, que ce soit en terme de volonté des familles de travailler avec l'agence, d'émergence de nouvelles préoccupations de protection de l'enfant qui n'étaient pas présentes au moment de la fermeture du dossier, de niveau d'engagement et d'intensité des services offerts ainsi que des risques, forces et besoins des enfants et des familles.

Restrictions des données :

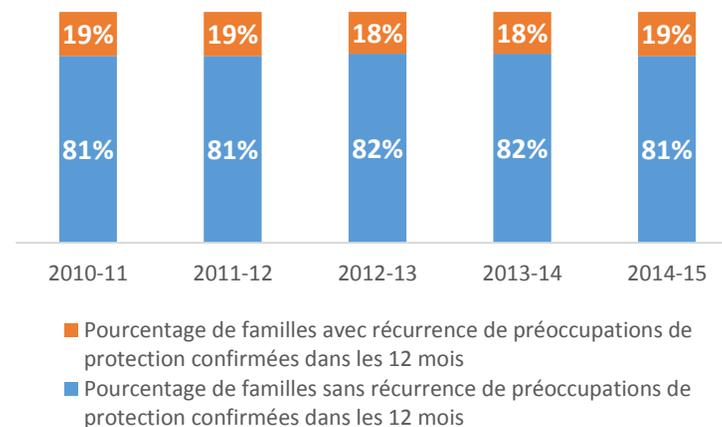
Les résultats des données ne déterminent pas si c'est le même enfant qui a vécu une récurrence des préoccupations de protection, mais seulement que des préoccupations de protection sont à nouveau survenues dans la même famille. Le motif de l'enquête et de la vérification représente donc toute occurrence de tout type de préoccupation de protection, plutôt que la récurrence de la même préoccupation de protection (p. ex., le dossier peut être repris et avoir trait à des préoccupations de protection différentes de celles sur lesquelles on a originellement enquêté). Les données représentent seulement les familles signalées à une SAE, et n'incluent pas les préoccupations de protection qui n'ont pas été signalées ou cernées.

Principales considérations :

Il n'existe pas de donnée de référence convenue relative au niveau « acceptable » de récurrence. Bien qu'un niveau inférieur soit généralement souhaitable, il est fort probable que le taux de récurrence ne soit jamais de 0 % pour diverses raisons, notamment la nature durable de nombreuses difficultés vécues par les familles couramment connues du système du bien-être de l'enfance, p. ex. la pauvreté, la consommation abusive d'alcool ou d'autres substances et les problèmes de santé mentale. De plus, le rétablissement du lien de certaines familles avec le système du bien-être de l'enfance peut être en soi un facteur de protection pour les enfants dont les familles sont dirigées vers les soutiens nécessaires.

L'Association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance (AOSAE), mars 2017

Récurrence des préoccupations en matière de protection de la famille pour les cas fermés lors de la prestation de services de protection continus



Résultats :

Les données suggèrent que la majorité des familles (81% et 82%) ne retournent pas pour des services dans les 12 mois suivant la fin des services. Une minorité de familles retournent en ayant des préoccupations de protection de l'enfance confirmées dans les 12 mois : entre 18% et 19% au cours de chaque année à l'étude.

Ces données ont été compilées et analysées par *La Factor-Inwentash Faculty of Social Work* de l'Université de Toronto grâce au Ontario Child Abuse & Neglect Data System (un système de données sur la violence et la négligence envers les enfants en Ontario).

2010-11 : Représente 35 des 47 SAE de l'Ontario
N = 13 901 dossiers de protection continue
2011-12 : Représente 35 des 47 SAE de l'Ontario
N = 14 275 dossiers de protection continue
2012-13 : Représente 36 des 47 SAE de l'Ontario
N = 15 395 dossiers de protection continue
2013-14 : Représente 35 des 47 SAE de l'Ontario
N = 16 205 dossiers de protection continue
2014-15 : Représente 36 des 47 SAE de l'Ontario
N = 14 036 dossiers de protection continue

Indicateurs de rendement des services du bien-être de l'enfance de l'Ontario

Résultats de permanence – Jours de soins par type de placement

Définition :

Pour tous les enfants pris en charge par une SAE, les jours de placement fournis au cours de l'exercice, par type de placement (c.-à-d. placement familial vs placement non familial).

Pourquoi cette mesure est-elle importante?

Le placement familial est le milieu de placement privilégié pour la majorité des enfants pris en charge. Les enfants placés dans des milieux familiaux ont plus de possibilités de former un lien avec des personnes responsables constantes et de profiter des avantages liés au fait d'être membres d'une famille. Les recherches indiquent que les enfants placés dans des familles sont plus susceptibles d'atteindre la permanence lorsqu'ils quittent la prise en charge, c'est-à-dire, passer de la prise en charge par la SAE à la prise en charge par des parents ou une famille, incluant une famille adoptive ou des dispositions de garde légale, comparativement aux enfants en placement de groupe.

Restrictions des données :

Les données illustrent le nombre de jours de placement fournis par une SAE, plutôt que la proportion d'enfants par type de placement. La façon dont les types de placement sont classifiés varie d'une SAE à l'autre (c.-à-d., placement familial vs placement non familial).

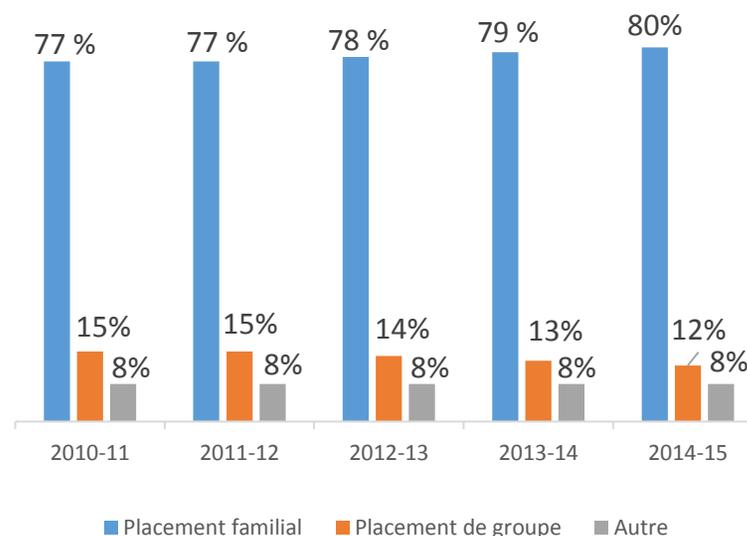
Contexte :

L'objectif des SAE est de maintenir les enfants en sécurité dans leur foyer d'origine avec les soutiens nécessaires pour leur famille. Quand un enfant ne peut pas rester dans sa famille d'origine en sécurité, une SAE fournit des soins de rechange de qualité comme le placement chez un proche ou le placement familial. Environ 10 % moins d'enfants sont pris en charge aujourd'hui qu'il y a environ cinq ans. Chaque jour en Ontario, il y a environ 14 500 enfants et jeunes pris en charge par les SAE de la province. Un des principaux objectifs du Programme de transformation du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse était d'élargir les options de placement familial pour les enfants, en incluant et valorisant la participation des membres de la famille élargie ainsi que des personnes significatives dans la communauté de l'enfant.

Principales considérations :

Bien qu'un taux élevé de placement familial soit souhaitable, le choix d'un milieu de placement doit être d'abord et avant tout influencé par les besoins de l'enfant et la compatibilité avec le placement. Compte tenu du mandat de la SAE, et de la nature des défis auxquels font face certains enfants et jeunes, il peut être difficile pour les agences de recruter et de former des soins de rechange de qualité en ayant recours au placement chez un proche ou à des parents d'accueil.

Jours de soins par type de placement



Résultats :

La majorité (77% à 80%) des jours de placement fournis sont dans un milieu familial au cours de chaque année à l'étude.

Ces données sont compilées et analysées par les sociétés d'aide à l'enfance de l'Ontario grâce aux rapports trimestriels du Ministère. Elles représentent 44 des 47 SAE de l'Ontario

« Autre » inclut les jours de placement fournis aux jeunes qui sont pris en charge, mais vivent de façon autonome; ou les jours de placement fournis par l'entremise d'établissements comme les hôpitaux, les centres de santé mentale pour enfants ou les établissements de garde pour jeunes.

Indicateurs de rendement des services du bien-être de l'enfance de l'Ontario

Résultats de permanence – Délai qui s'écoule jusqu'à la permanence

Définition :

Pour tous les enfants pris en charge par une SAE au cours de l'exercice, le pourcentage cumulatif ayant obtenu leur congé durant une période donnée (c.-à-d. 12 mois, 24 mois et 36 mois depuis l'admission).

Pourquoi cette mesure est-elle importante?

Fournir aux enfants la permanence dans leur prise en charge promeut le développement sain, encourage la continuité des relations, le sens de la communauté et de l'identité. Cependant, pour certains enfants, la réunification avec leur famille d'origine n'est pas possible et on doit rechercher des mesures de rechange stables. Le système du bien-être de l'enfance de l'Ontario comporte diverses options qui permettent d'atteindre la permanence (p. ex. la réunification avec les parents, la garde légale et l'adoption). La planification de la permanence est un objectif important pour les enfants pris en charge dont le statut permanent, sur les plans légal et psychologique, est incertain.

Restrictions des données :

Les congés de prise en charge ne signifient pas tous que la permanence a été atteinte; cependant, on estime que cette mesure est une bonne approximation* de la permanence. Pour comprendre la différence entre les congés avec permanence et sans permanence, il faudrait avoir des données par type de congé. Le placement chez un proche (disposition de prise en charge culturellement appropriée pour les enfants autochtones) n'est pas inclus dans ces données pour l'instant.

Principales considérations :

Le moment et la nature de la permanence peuvent paraître différents d'un enfant à l'autre selon les besoins de l'enfant, les circonstances familiales, les procédures judiciaires et la disponibilité des fournisseurs de services communautaires. L'âge de l'enfant à l'admission est un facteur clé qui influence le temps nécessaire à l'atteinte de la permanence. Les enfants admis à la prise en charge à un jeune âge sont plus susceptibles d'obtenir leur congé en ayant atteint certains types de permanence (p. ex. l'adoption), comparativement aux enfants plus âgés. Les jeunes enfants atteignent souvent la permanence dans des délais plus courts, étant favorisés par la loi, qui limite le temps cumulatif admissible de la prise en charge à court terme des enfants de moins de 6 ans, comparativement aux enfants plus âgés. Les besoins de l'enfant sont un autre facteur qui influence le temps nécessaire à l'atteinte de la permanence, les besoins plus complexes étant associés à des délais plus longs.

Ces données ont été compilées et analysées par *La Factor-Inwentash Faculty of Social Work* de l'Université de Toronto grâce au Ontario Child Abuse & Neglect Data System (un système de données sur la violence et la négligence envers les enfants en Ontario).

Représente * 34 et 37 des 47 SAE de l'Ontario

N = 6 735 enfants admis en 2010-11

N = 6 959 enfants admis en 2011-12

N = 6 429 enfants admis en 2012-13

N = 5 693 enfants admis en 2013-14

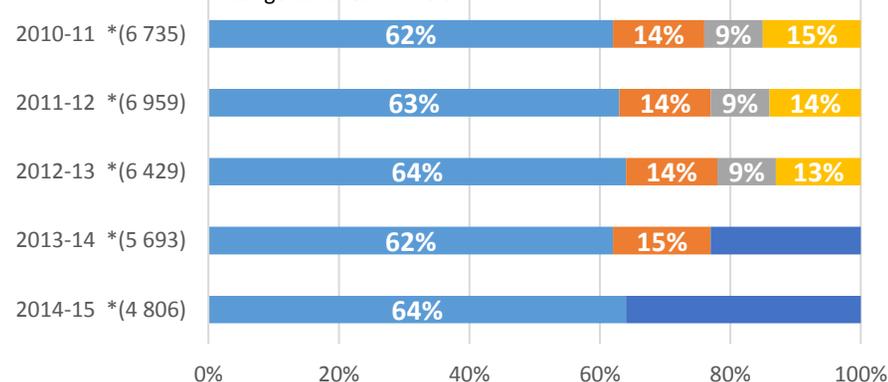
N = 4 806 enfants admis en 2014-15

Délai qui s'écoule jusqu'à la permanence

5 724 enfants (85 %) ont obtenu leur congé dans les 36 mois et 1 011 enfants (15 %) sont toujours pris en charge après 36 mois

5 118 enfants (76 %) ont obtenu leur congé dans les 24 mois.

4 175 enfants (62 %) ont obtenu leur congé dans les 12 mois.



Là où les données ne sont pas montrées pour 2013-14 et 2014-15, insuffisamment de temps s'est écoulé depuis l'admission.

■ 0-12 mois ■ 12-24 mois ■ 24-36 mois ■ Toujours pris en charge ■

Résultats:

Les données figurant ci-dessus illustrent que, de tous les enfants admis au cours de tout exercice donné, plus de la moitié (62%-64%) quittent la prise en charge dans les 12 mois suivant l'admission, comme le démontrent les barres bleues ci-dessus. Dans les 24 mois suivant l'admission, 76% des enfants admis ont obtenu leur congé comme l'indiquent les barres orange. Les données pour les enfants admis en 2010-2011 montrent que dans les 36 mois suivant l'admission, 85 % des enfants ont obtenu leur congé, 15 % des enfants étant toujours pris en charge par une SAE.

Indicateurs de rendement des services du bien-être de l'enfance de l'Ontario

Résultats de mieux-être : Qualité de la relation avec l'aidant ou l'aidante pour les enfants pris en charge

Définition :

Le score moyen pour les enfants pris en charge âgés de 10 à 17 ans à partir d'une échelle normalisée qui mesure la perception qu'a un jeune de la qualité de la relation avec sa principale personne responsable. L'échelle mesure la réponse de l'enfant pris en charge par rapport aux quatre aspects suivants :

En pensant à ta personne responsable (homme ou femme) :

1. Dans quelle mesure penses-tu qu'elle te comprend?
2. Dans quelle mesure penses-tu qu'elle te traite équitablement?
3. Dans quelle mesure te donne-t-elle de l'affection?
4. Dans l'ensemble, comment décrirais-tu ta relation avec elle?

Chacun de ces quatre aspects est noté de 0 à 2, menant à un score global de 0 au minimum et de 8 au maximum.

Pourquoi cette mesure est-elle importante?

La qualité de la relation jeune-personne responsable est au cœur des services aux enfants pris en charge. Les recherches démontrent que la perception qu'a un jeune de la qualité de sa relation avec sa personne responsable est précurseur de ce qui suit : bonheur actuel, estime de soi, comportement positif ainsi que satisfaction et stabilité du placement. Plus les scores augmentent sur l'échelle de la qualité de la relation avec la personne responsable, plus les résultats sont positifs dans chacun de ces aspects (p. ex. une plus forte estime de soi).

Restrictions des données :

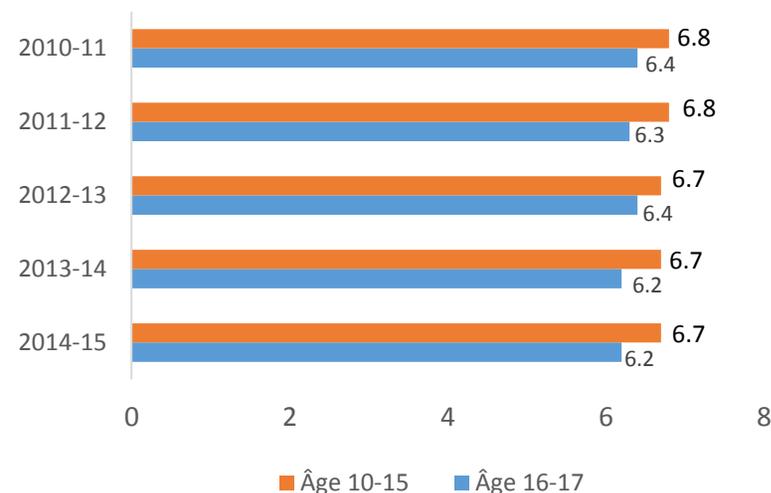
Ces données font partie de l'évaluation de S'occuper des enfants en Ontario, qui est remplie chaque année pour tous les enfants pris en charge depuis au moins un an. Un très petit nombre d'enfants qui devraient avoir rempli cette évaluation ne sont pas tous évalués dans les délais requis. Conséquemment, leurs données ne sont pas incluses dans ces résultats. Comme les intervenants en protection de l'enfance demandent aux enfants de répondre verbalement aux questions en présence de la personne responsable, leurs réponses peuvent être influencées par cette approche. Habituellement, les enfants répondent aux quatre questions selon ce qu'ils ressentent ce jour-là non pas nécessairement selon ce qu'ils ont ressenti tout au long de l'année passée.

Principales considérations :

Les principaux facteurs influents dans la mesure de la qualité de la relation entre le jeune et la personne responsable comprennent l'âge du jeune, le type de placement, le sexe, et la durée du placement.

L'Association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance (AOSAE), mars 2017

Score moyen sur 8,0 mesurant la qualité de la relation avec l'aidant ou l'aidante pour les enfants pris en charge



Résultats :

D'après les réponses aux questions, les enfants pris en charge âgés de 10 à 15 ans ont accordé une note pour la qualité de leur relation avec leur personne responsable plus élevée (6,7-6,8 sur 8) que les jeunes de 16 et 17 ans qui ont noté la qualité de leur relation avec leur personne responsable à 6,2-6,4 sur 8.

Ces données sont compilées et analysées par l'Université d'Ottawa, Centre de recherche sur les services éducatifs et communautaires. Elles représentent 41 des 47 SAE de l'Ontario qui remplissent le Cahier d'évaluation et de suivi chaque année.

2010-11 : N = 4 433 évaluations remplies
2011-12 : N = 4 098 évaluations remplies
2012-13 : N = 4 034 évaluations remplies
2013-14 : N = 3 736 évaluations remplies
2014-15 : N = 3 735 évaluations remplies